



Rapport d'orientation budgétaire 2021

Présentation en séance du conseil communautaire du 24 Février 2021

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le Président de la communauté de communes doit désormais présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure de la dette).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote et est ensuite transmise au représentant de l'Etat et aux communes-membres de la CCHV dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil communautaire.

I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL

A. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont permis de limiter les conséquences économiques et sociales. En août, selon l'INSEE, l'activité s'établissait à 95% de son niveau d'avant-crise.

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre 2020 et soutenu par la Facilité de Relance et de Résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, devraient permettre un rebond rapide de l'activité en 2021.

Les mesures fiscales en faveur des ménages, mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent d'amoinrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020. La consommation des ménages serait de -8%. En 2021, la consommation rebondirait à 6,20%. L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir.

L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5%, du fait notamment de la baisse du prix du pétrole et de modération des prix résultant d'une demande en recul ; elle progresserait en 2021 à 0,7%.

Même si la situation économique en 2020 est moins dégradée qu'attendu au sortir de la période de confinement, le scénario sur lequel repose le Projet de Loi de Finances reste prudent, des incertitudes étant inhérentes quant à l'évolution de l'épidémie.

Pour 2021, la perte d'activité serait limitée à 2,7% par rapport à 2019 et se situe dans la fourchette des projections récentes fournies par les autres prévisionnistes.

L'évolution sanitaire reste donc cruciale. Le dynamisme de la consommation est incertain ; à la faveur de la forte épargne accumulée pendant le confinement, de l'impulsion du plan de relance et de la progression du pouvoir d'achat sur les deux années, la reprise de la consommation pourrait être plus dynamique qu'attendu, en cas, notamment, de progrès significatif dans le traitement et la maîtrise de l'épidémie. A l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait pâtir plus sévèrement qu'anticipé des séquelles de la crise.

B. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

1) LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

Extraits du dossier de presse du Projet de Loi de Finances 2021 (PLF 2021)

a) Des finances publiques fortement mobilisées pour atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité

Sous l'effet combiné de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur, les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2% du PIB).

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires.

Le PLF confirme la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises en mettant en œuvre dès 2021 la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

La hausse du budget traduit l'effort réalisé pour faire face à la crise économique, sanitaire et sociale et pour assurer la relance de l'économie ; les dépenses totales de l'Etat augmentent de + 42,7 Md€ par rapport à la Loi de Finances Initiale 2020 (LFI 2020).

b) Une évolution du solde Etat qui témoigne de l'ampleur de la crise

Le solde budgétaire connaîtrait une forte détérioration et s'établirait à -195,2 Md€ en 2020, en dégradation de 102 Md€ par rapport à la LFI pour 2020, s'expliquant par la baisse des recettes fiscales nettes (-46,2 Md€) et les dispositifs mis en place par l'Etat pour faire face à la crise (activité partielle, fonds de solidarité, achats de masques...) conduisant à une hausse des dépenses du budget général (+ 4,9 Md€).

En 2021, la prévision de solde budgétaire s'établirait à - 152,8 Md€, en amélioration de 42,4 Md€ par rapport à la prévision pour 2020. Cette amélioration s'expliquerait par le rebond des recettes fiscales (+24,2 Md€), conséquence du rebond partiel de l'économie en 2021, par la diminution des crédits ouverts au titre des dépenses mises en place en 2020 pour faire face à l'urgence économique sanitaire et par l'amélioration du solde des comptes spéciaux (+7,9 Md€), contrecoup des importantes avances accordées sur les comptes de concours financiers à divers organismes publics en 2020.

Des crédits sont ouverts, en 2021, à hauteur de 22 Md€ sur la mission « Plan de relance ». Les crédits de la mission « Investissements d'avenir » sont augmentés de 1,8 Md€ par rapport à 2020.

L'amélioration du solde de la sécurité sociale depuis 2010 qui pouvait laisser supposer un retour à l'équilibre à l'horizon 2023 a été mise à mal par la crise sanitaire et économique qui a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances locales tant en dépenses qu'en recettes. Les dépenses sociales ont été fortement mobilisées : financements exceptionnels pour les achats d'équipements et de matériels pour lutter contre l'épidémie, remboursement intégral des tests de dépistage par l'Assurance Maladie etc...

Le Gouvernement a également mis en place un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants, incluant un financement renforcé de l'activité partielle, le report du paiement des cotisations sociales mais également de dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés par la crise.

c) Un budget de relance pour bâtir la France de 2030

Le Gouvernement accélère la transition écologique de l'économie française ; la rénovation énergétique des bâtiments, publics et privés, constitue un axe majeur du PLF 2021. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est transformé en prime dite « MaPrimeRénov' », ouverte à tous les ménages propriétaires, permet un financement l'année contemporaine des travaux ; le budget est exceptionnellement augmenté de 2 Md€.

La décarbonation de l'industrie est également encouragée pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂ ; l'Etat soutient en parallèle le développement d'une filière française de production d'hydrogène vert, énergie bas carbone et renouvelable.

Est également soutenue et dans ce même objectif une agriculture responsable, à travers la promotion des circuits courts et du bien-être animal, en y consacrant 400 M€ dans le cadre du plan de relance. L'économie circulaire bénéficiera d'investissements importants, en particulier pour moderniser les centres de tri ou de recyclage et de valorisation des déchets.

Le PLF pour 2021 vise à développer les mobilités vertes, en investissant dans le ferroviaire et les transports collectifs (métros, tramways, bus).

Le Gouvernement a décidé de baisser de 10 Md€ la fiscalité des entreprises à compter du 1^{er} janvier 2021 et de manière pérenne. Seront ciblés les impôts pesant sur les facteurs de production (masse salariale, investissement, capital productif notamment) qui rendent les entreprises françaises, notamment industrielles, moins compétitives.

Les TPE/PME et ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaire) bénéficieront de mesures dédiées, à travers un renforcement des garanties de l'Etat pour des prêts participatifs et le rehaussement des moyens de BPI Financement, ainsi qu'à soutien à l'export pour tirer parti de la reprise de l'activité sur certains marchés internationaux.

Le soutien de l'emploi reste la priorité du Gouvernement. L'activité partielle sera adaptée au redémarrage de l'économie, à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée, jusqu'à 24 mois, pour aider les entreprises faisant face à une reprise lente.

Dans les territoires, l'inclusion numérique constitue un enjeu majeur de la cohésion géographique nationale. Des « Ambassadeurs numériques France Service » seront formés et envoyés dans les territoires pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique. L'objectif étant, par ailleurs, de généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

2. LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités a favorisé l'investissement en 2019.

La reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13 % après +4,5 % en 2018) est en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4% en 2019 et +5,6% en 2018.

Ces marges de manœuvre financières supplémentaires ont été permises par les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités (+1,2 % en 2019 contre 0,3 % en 2018) impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat entreprise en 2018. Si les contrats de Cahors ont permis de modérer la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales (+0,3% en 2018 et +0,8% en 2019), les marges financières dégagées ont été utilisées pour augmenter les dépenses d'investissement.

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2020, le PLF 2021 accompagne les collectivités dans la relance.

La LFR 3 pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Le dispositif d'avances remboursables des droits de mutation à titres onéreux (DMTO) permettra également de préserver les finances des départements.

Le PLF pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. Il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10Md€.

Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. Le bloc communal bénéficiera de 1Md€ de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

b) Des concours financiers en progression

A périmètre constant, les concours de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de +4,8 Md€ par rapport à la LFI 2020.

Depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable, à hauteur de 27 Md€. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021 avec 180 M€ pour les communes, 30M€ pour les EPCI et 10 M€ pour les départements. La dynamique de rattrapage de l'enveloppe de péréquation allouée aux communes des départements d'outre-mer, entamée en 2020, est accélérée, en réalisant en 2021 le tiers restant à réaliser.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) voient leur niveau historique de 2Md€ en autorisations d'engagement reconduit en PLF 2021.

Les régions bénéficient en 2021 de 4,293 Md€ de recettes au titre de la fraction de TVA qui leur a été allouée depuis 2018 en substitution de leur ancienne DGF. En 2021, les départements les plus fragiles se verront allouer 250 M€ de part de TVA, selon des critères de ressources et de charges. La dynamique issue de cette part viendra alimenter dès 2022, un fonds de sauvegarde des départements.

Le PLF 2021 tire les conséquences, sur les concours financiers, de la suppression de la taxe d'habitation (TH) ; une dotation nouvelle de 293 M€ est inscrite au bénéfice des régions, en compensation de la perte des frais de gestion de la TH qui leur étaient reversées par l'Etat et, à périmètre constant, les compensations d'exonérations de fiscalité locale diminuent de 2,1 Md€ afin de tenir compte de la suppression des compensations liées à la TH. Cette baisse est neutre pour les recettes du bloc communal ; le montant est intégré au produit global de TH que l'Etat compense aux communes en 2021.

c) Les évolutions en matière de fiscalité locale

La réforme de la gestion du FCTVA, reportée deux années de suite, en l'occurrence son automatisation sera mis en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. La mise en œuvre de la réforme se fera progressivement sur 3 ans ; en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année n, en 2022, pour celles qui sont en n+1 et en 2023 pour celles en n+2.

La DGF reste stable en 2021, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements, soit un total de 26,8 Md€. Cette stabilité se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale qui augmentent chacune de 90 M€, de 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité, de 10 M€ pour les dotations de péréquation des départements.

La contribution économique des entreprises (CET), qui réunit la CVAE et la CFE, verra son taux de plafonnement abaissé de 3 à 2%.

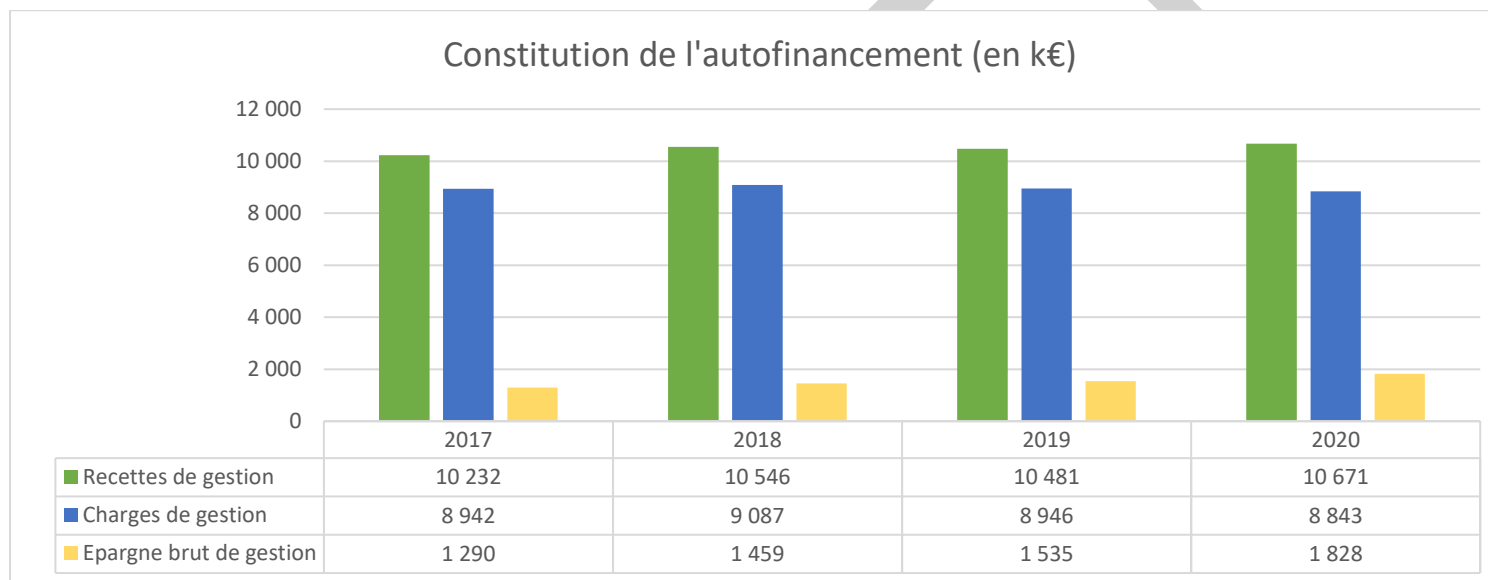
En complément de la suppression de la CVAE régionale, le Gouvernement modifie les valeurs locatives des établissements industriels. La règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements est modifiée afin de la rapprocher de celle applicable aux locaux professionnels, révisée depuis le 1er janvier 2017. En contrepartie, un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat est créé, destiné à compenser des pertes aux communes et aux EPCI.

PROJET



II. Le contexte financier et budgétaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

A. Les équilibres financiers du budget principal :



Les recettes de gestion représentent les recettes de fonctionnement hors produits de cession

Les dépenses de gestion représentent les dépenses de fonctionnement hors intérêts d'emprunts

L'épargne brute de gestion correspond à la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion

- Equilibres financiers du budget principal (en k€)

		2017	2018	2019	2020
A- Epargne de gestion		1398	1560	1628	1915
B- Intérêts de la dette		108	101	93	87
C- Epargne brute	A-B	1290	1459	1535	1828
D- Remboursement en capital		275	280	286	351
E- Epargne nette	C-D	1015	1179	1249	1477
F- DEPENSES INVESTISSEMENT		1826	1640	2169	1774
G- RECETTES INVESTISSEMENT		2838	2251	3232	2638
H- BESOIN DE FINANCEMENT	F-G	-1013	-611	-1063	-864
I- Emprunt		2950	2669	3254	2900
Variation du fonds de roulement	I-H + E	4978	4459	5566	5241

B. Etat de la dette

1) Structure de la dette :

La Communauté de Communes des Hautes Vosges a contracté en 2019 un nouvel emprunt pour les travaux de la fibre optique.

Elle rembourse 17 emprunts à taux fixe sur l'ensemble de ses budgets.

La liste détaillée des emprunts est la suivante :

- Emprunt n°63052750481 d'un montant de 100 000€, contracté par la CC des Vallons du Bouchot et du Rupt en 2012, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole, pour les travaux de réaménagement du camping du Mettey à Vagney. Taux fixe : 5.16%.
- Emprunt n°90290222 d'un montant de 300 000€, contracté par la CC des Vallons du Bouchot et du Rupt en 2012, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, pour les travaux de réaménagement du camping du Mettey à Vagney. Taux fixe : 4.98%.
- Emprunt n°00160 200169 004 04 d'un montant de 200 000€, contracté par la CC des Vallons du Bouchot et du Rupt en 2012, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 20 ans, auprès du Crédit Mutuel, pour les travaux de réaménagement du camping du Mettey à Vagney. Taux fixe : 5.15%.
- Emprunt n°00160 200169 003 03 d'un montant de 800 000€, contracté par la CC des Vallons du Bouchot et du Rupt en 2012, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 20 ans, auprès du Crédit Mutuel, pour la construction d'une médiathèque à Vagney. Taux fixe : 5.15%.
- Emprunt n°8528933 d'un montant de 52 000€, contracté par la CC Vallée de la Cleurie en 2009, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, pour l'aménagement d'un parcours de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite à La Forge. Taux fixe 4.29%.
- Emprunt n°06310 203228 d'un montant de 29 800€, contracté par le Syndicat Mixte de la Prêle en 2007, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès du Crédit Mutuel, pour les travaux d'aménagement de la déchèterie à Le Syndicat. Taux fixe : 4.65%
- Emprunt n°8716617 d'un montant de 107 868€, contracté par la Commune de Vagney en 2010, transféré à CC Terre de Granite en 2015, sur 15 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, pour la réfection du mécanisme de translation du toit de la piscine à Vagney. Taux fixe : 2.82%.
- Emprunt n°86290216024 d'un montant de 400 000€, contracté par la CC Terre de Granite en 2016, sur 10 ans, auprès du Crédit Agricole, pour les travaux de restauration d'un cours d'eau. Taux fixe : 0.70%.

- Emprunt n°9253199 d'un montant de 200 000€, contracté par la CC des Lacs et des Hauts Rupts en 2013, transféré à CC Gérardmer-Monts et Vallées en 2014, sur 12 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, pour l'Auberge du Relais des bûcherons à Liézey. Taux fixe : 3.02%.
- Emprunt n°63043141822 d'un montant de 1 200 000€, contracté par la CC des Lacs et des Hauts Rupts en 2010, transféré à CC Gérardmer-Monts et Vallées en 2014, sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole, pour les garages interco et ZAE du Rain Brice. Taux fixe : 3.23%.
- Emprunt n°18445 d'un montant de 600 000€, contracté par la CC des Lacs et des Hauts Rupts en 2011, transféré à CC Gérardmer-Monts et Vallées en 2014, sur 19 ans et 6 mois, auprès de la Société Générale, pour l'Auberge du Relais des bûcherons à Liézey. Taux fixe 4.7050%.
- Emprunt n°10278 06331 000202059 03 d'un montant de 200 000€, contracté par la CC Gérardmer-Monts et Vallées en 2016, sur 10 ans, auprès du Crédit Mutuel des Hautes Vosges, pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères. Taux fixe : 0.90%
- Emprunt n°06331 204289 d'un montant de 300 000€, contracté par la CC de la Haute Moselotte en 2012, sur 15 ans, auprès du Crédit Mutuel des Hautes Vosges, pour l'aménagement de cellules commerciales et artisanales destinées à la location dans le bâtiment industriel de Lansauchamp à Cornimont. Taux fixe : 4.75%.
- Emprunt n°MON280043EUR d'un montant de 120 000€, contracté par la CC de la Haute Moselotte en 2013, sur 12 ans, auprès de la Banque Postale, pour l'aménagement de cellules commerciales et artisanales destinées à la location dans le bâtiment industriel de Lansauchamp à Cornimont. Taux fixe : 3.04%.
- Emprunt n°MON279325EUR d'un montant de 700 000€, contracté par la CC de la Haute Moselotte en 2013, sur 12 ans, auprès de la Banque Postale, pour l'acquisition du site industriel de la Medelle à Saulxures sur Moselotte. Taux fixe : 3.47%.
- Emprunt n°VIL2010-02 d'un montant de 135 978.43€ de capital restant dû au 01/01/2017, transféré par la ville de Gérardmer en 2017, sur 12 ans, pour le transfert de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.
- Emprunt n°5803370 d'un montant de 871 200.00€ contracté par la CC des Hautes Vosges (CCHV) en 2019, sur 15 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la participation de la CCHV aux travaux de la fibre optique sur le territoire intercommunal. Taux fixe : 0.56%.

Deux emprunts se sont éteints en 2020 :

- Emprunt n°63002542263 d'un montant de 102 500€, contracté par le Syndicat Mixte de la Prêle en 2005, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole, pour la construction d'une déchèterie à Le Syndicat. Taux fixe 4.26%.
- Emprunt n°63002402714 d'un montant de 102 500€, contracté par le Syndicat Mixte de la Prêle en 2005, transféré à CC Terre de Granite en 2014, sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole, pour la construction d'une déchèterie à Le Syndicat. Taux variable. (0.95% en 2016 .0.80% en 2017 0.65% en 2018)

Annuité de la dette

BUDGETS	Objet	2021			
		Capital restant dû	Amortissements	Intérêts	Liquidité nécessaire
BUDGET PRINCIPAL	Camping	51 716,22	7 087,30	2 502,50	9 589,80
		157 484,59	21 056,56	7 453,56	28 510,12
		138 868,91	9 099,83	6 977,89	16 077,72
	Médiathèque	555 475,69	36 399,34	27 911,54	64 310,88
	Parcours de pêche	15 260,11	4 130,00	588,80	4 718,80
	Piscine	41 109,07	7 766,38	1 077,62	8 844,00
	Cours d'eau	243 348,86	39 852,34	1 598,98	41 451,32
	Aménagement garage + ZAE Le Tholy	380 000,00	80 000,00	11 305,00	91 305,00
	Achat BOM	122 143,58	19 904,01	1 099,29	21 003,30
	Médelle	296 981,36	62 064,39	9 503,45	71 567,84
	Aire d'accueil GDV	84 382,22	12 086,88	3 248,69	15 335,57
Fibre	813 120,00	58 080,00	4 431,50	62 511,50	
BA OM	Déchèterie	5 238,79	2 559,88	243,6	2 803,48
BA RELAIS DES BUCHERONS	Travaux	92 074,71	17 335,75	2 780,66	20 116,41
		382 032,95	29 742,10	17 454,26	47 196,36
BA LANSAUCHAMP	Aménagement cellules	156 229,33	21 027,65	7 050,03	28 077,68
		52 766,49	10 486,88	1 485,32	11 972,20
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS		3 588 232,88	438 679,29	106 712,69	545 391,98

Encours de la dette

	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
Objet du prêt	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Benne OM	19 904,01	1 099,29	20 083,15	920,16	20 263,90	739,41	20 446,27	554,03	20 630,29	373,02	20 815,96	187,34		
Aménagement déchèterie	2 559,88	243,60	2 678,91	124,57										
Parcours de pêche	4 130,00	588,80	4 310,04	408,76	4 497,93	220,87	2 322,14	37,26						
Piscine	7 766,38	1 077,62	7 987,70	856,30	8 215,35	628,65	8 449,49	394,51	8 690,15	153,85				
Médiathèque	36 399,34	27 911,54	38 310,43	26 000,45	40 321,85	23 989,03	42 438,87	21 872,01	44 677,05	19 940,83	47 012,21	17 298,67	49 480,50	14 830,38
Camping	9 099,83	6 977,89	9 577,60	6 500,12	10 080,47	6 060,61	10 609,72	5 468,00	10 166,77	4 910,95	11 753,05	4 324,67	12 370,13	3 708,59
Camping	7 087,30	2 502,50	7 461,77	2 128,03	7 856,04	1 733,76	8 271,13	1 318,67	8 708,20	881,60	9 168,27	421,53	3 163,51	34,09
Camping	21 056,56	7 453,56	22 124,92	6 385,20	23 247,50	5 262,62	24 427,02	4 083,10	25 666,39	2 843,73	26 968,65	1 541,47	13 993,56	261,50
Relais des Bûcherons	17 335,75	2 780,66	17 859,29	2 257,12	18 398,64	1 717,77	18 954,28	1 162,13	19 526,75	589,71				
Relais des Bûcherons	29 742,10	17 454,26	31 166,34	16 030,02	32 658,80	14 537,56	34 194,94	13 001,42	35 860,20	11 336,16	37 577,11	9 618,95	39 376,88	7 818,48
Garage ZAE	80 000,00	11 305,00	80 000,00	8 721,00	80 000,00	6 137,00	80 000,00	3 553,00	60 000,00	969,00				
La Médelle	62 064,39	9 503,45	64 246,22	7 321,62	66 504,73	5 063,12	68 842,65	2 725,19	35 323,38	460,31				
Cours d'eau	39 852,34	1 598,98	40 132,04	1 319,26	40 413,70	1 037,62	40 697,33	753,99	40 982,97	468,35	41 270,48	180,70		
Lansauchamp	10 486,88	1 485,32	10 809,34	1 162,86	11 141,72	830,48	11 484,31	487,89	8 844,24	134,77				
Lansauchamp	21 027,65	7 050,03	22 044,40	6 033,28	23 110,32	4 967,36	24 227,76	3 849,92	25 399,24	2 678,44	26 627,37	1 450,31	13 792,59	246,17
Aire d'accueil	12 086,88	3 248,69	12 086,88	2 770,36	12 086,88	2 292,04	12 086,88	1 813,70	12 086,88	1 335,38	12 086,88	857,04	12 086,88	378,72
Travaux fibre optique	58 080,00	4 431,50	58 080,00	4 106,26	58 080,00	3 781,01	58 080,00	3 455,76	58 080,00	3 130,51	58 080,00	2 805,26	58 080,00	2 480,02
Total	438 679,29	106 712,69	448 959,03	93 045,37	456 877,83	78 998,91	465 532,79	64 530,58	414 642,51	50 206,61	291 359,98	38 685,94	202 344,05	29 757,95
		545 391,98		542 004,40		535 876,74		530 063,37		464 849,12		330 045,92		232 102,00

	2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034	
Objet du prêt	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Benne OM														
Aménagement déchèterie														
Parcours de pêche														
Piscine														
Médiathèque	52 078,38	12 232,50	54 812,66	9 498,22	57 690,50	6 620,38	60 719,43	3 591,45	31 544,47	610,50				
Camping	13 019,60	3 058,12	13 703,17	2 374,55	14 422,63	1 655,09	15 179,87	897,85	7 886,04	152,62				
Camping														
Camping														
Relais des Bûcherons														
Relais des Bûcherons	41 249,48	5 946,88	43 237,81	3 958,55	45 278,32	1 888,04	11 660,67	138,42						
Garage ZAE														
La Médelle														
Cours d'eau														
Lansauchamp														
Lansauchamp														
Aire d'accueil	3 022,75	19,95												
Travaux fibre optique	58 080,00	2 154,77	58 080,00	1 829,52	58 080,00	1 504,27	58 080,00	1 179,02	58 080,00	853,78	58 080,00	528,53	58 080,00	203,28
Total	167 450,21	23 412,22	169 833,64	17 660,84	175 471,45	11 667,78	145 639,97	5 806,74	97 510,51	1 616,90	58 080,00	528,53	58 080,00	203,28
		190 862,43		187 494,48		187 139,23		151 446,71		99 127,41		58 608,53		58 283,28

Capacité de désendettement (en k€) : €)

	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	1398	1560	1 628	1 915
Charges financières	108	101	93	87
Epargne brute de gestion	1398-108 = 1290	1560-101 = 1459	1628-93 = 1535	1915-87 = 1828
Encours dette Budget principal	2950	2669	3 254	2 900
Capacité de désendettement (années)	2950/1290 = 2.29	2669/1459 = 1,83	3254/1535 = 2,12	2900/1828 = 1,59
Epargne de gestion BA	887	788	882	849
Ch financières BA	43	39	36	34
Epargne brute de gestion BA	887-43 = 844	788-39 = 749	882-36=846	849-34=815
Encours dette BA	957	870	781	688
Capacité agrégée de désendettement (années)	$[957/(1290+844)]+2.29 = 2,74$	$[870/(1459+749)]+1,83 = 2,22$	$[781/(1535+846)]+2,12 = 2,45$	$[688/(1828+815)]+1,59 = 1.85$

III. Les orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires 2021 pourraient s'appuyer sur les quatre objectifs suivants :

- Conforter les marges de manœuvre de la CCHV
- Garantir les équilibres financiers
- Poursuivre la politique d'investissements pour le territoire en limitant les investissements aux projets déjà engagés
- Préparer la scission, effective au 01/01/2022

A. Les recettes de fonctionnement :

Le tableau, ci-après, présente les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2017 au compte administratif 2020:

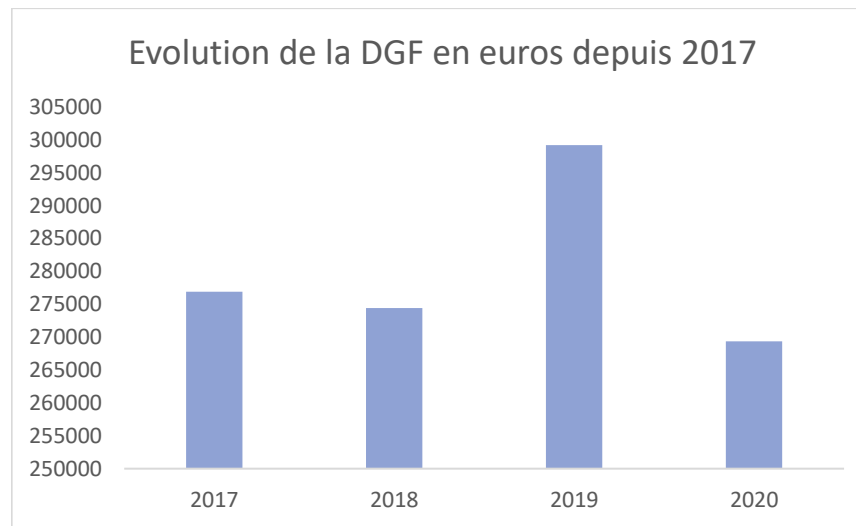
Recettes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
C 70 Produits des services domaine et vente	970 655 €	1 263 197 €	1 360 703 €	1 079 280 €
C73 Impôts et taxes	5 778 855 €	6 146 668 €	6 309 059 €	6 450 734 €
C74 Dotations et participations	1 651 409 €	1 600 735 €	1 491 487 €	1 389 203 €
C75 Autres produits de gestion courante	79 724 €	94 316 €	92 198 €	91 771 €
C77 Produits exceptionnels	65 061 €	24 261 €	36 732 €	29 486 €
Total	8 545 704 €	9 129 177 €	9 290 179 €	9 040 474 €

1) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La dotation globale de fonctionnement 2019 a progressé par rapport à 2018 et 2017.

Année	DGF en €	(DGF n) – (DGF n-1)	% de baisse n – (n-1)
2017	276896		
2018	274433	-2463	-0,89%
2019	299206	+ 24773	+ 9,03%
2020	269351	-29855	-9,98%



Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Année	FPIC CCHV en €
2017	297 338
2018	255 314
2019	245 981
2020	252 951

L'analyse de la répartition de droit commun révèle qu'entre 2017 et 2018 :

- l'ensemble intercommunal a perdu 8 254.00 €,
- les communes ont gagné 33 770 € (passage de 862 158.00 € en 2017 à 895 928.00 € en 2018). La communauté de communes est passée de 297 338.00 € à 255 314.00 €.

Entre 2018 à 2019 :

- l'ensemble intercommunal a perdu 23 834.00€,
- les communes ont perdu 14 501.00 € (passage de 895 928.00 € en 2018 à 881 427 € en 2019).
- la communauté de communes est passée de 255 314.00 € à 245 981.00 €.

Entre 2019 à 2020 :

- l'ensemble intercommunal a gagné 33 036.00€,
- les communes ont gagné 26 066.00 € (passage de 881 427 € en 2019 à 907 493 en 2020).
- la communauté de communes est passée de 245 981.00 à 252 951.00 € à €.

Entre 2017 à 2020 :

- l'ensemble intercommunal a gagné 948.00 €,
- les communes ont gagné 45 335.00 €
- la communauté de communes a perdu 44 387.00 €

2) La fiscalité (évolution des bases et des taux)

Compte-tenu des baisses successives des dotations de l'Etat, la fiscalité locale qui représente environ 23% des recettes de fonctionnement reste un des seuls leviers à disposition pour maintenir un niveau de recettes de fonctionnement de nature à financer les actions de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Un lissage des taux sur 12 ans a été choisi en 2017, afin de rattraper progressivement les différences de taux des trois anciennes collectivités et atteindre en 2029 les taux suivants :

Taxe d'habitation	2.67 %
Taxe Foncier Bâti	1.67 %
Taxe Foncier Non Bâti	3.61 %
CFE	2.12 %
CFE de Zone	22.30 %

En 2021, il n'est pas prévu de revoir le rythme du lissage des taux.

3) Les produits des services

Service de portage de repas :

Les tarifs « Portage de repas » demeurent inchangés depuis 2012.

Revenu brut global par personne	Tarifs
Egal ou supérieur à 1310.01 €	10.90 €
Compris entre 1110.01 € et 1310 €	10.58 €
Compris entre 960.01 € et 1110 €	9.95 €
Compris entre 860.01 € et 960 €	9.35 €
Compris entre 680.01 € et 860 €	7.70 €
Inférieur ou égal à 680 €	6.47 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	378 206,32 €	409 120,38 €	- 30 914,06 €
2018	365 022,23 €	413 780,06 €	- 48 757,83 €
2019	362 007,16 €	419 653,24 €	-57 646,08 €
2020	360 010,28 €	426 366,39 €	- 66 356,11 €

Chalet de la pêche :

Location du Chalet : 55 € par jour.

Accès aux toilettes payant : 0.20 € /accès

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	436,96 €	2 545,52 € dont 1236.86 € d'intérêts d'emprunt	- 2 108,56€
2018	398,10 €	2 271,31 € dont 1085.06 € d'intérêts d'emprunt	- 1 873,21 €
2019	5 343,00 € Dont 4958€ de rbst dommage portique	1 460,43 € dont 926.65 € d'intérêts d'emprunt	+ 3882,57 €
2020	3,90 €	1 517,55 € dont 761.34 € d'intérêts d'emprunt	- 1 513,65 €

Aire d'accueil des gens du voyage :

Désignation	Tarifs
Droit de stationnement par jour et par caravane	1.80 €
Avance pour fluide	20 €
m3 d'eau	2.60 €
Electricité (prix KW/H) été	0.15 €
Electricité (prix KW/H) été	0.30 €
Caution par emplacement	100 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	16 816,68 €	22 676,56 € dont 5162.01 € d'intérêts d'emprunt	- 5 859,88 €
2018	12 855,06 €	21 031,63 € dont 4683.68€ d'intérêts d'emprunt	- 8 176,57 €
2019	5 593,16 € (baisse du montant de la subvention)	24 493,36 € dont 3727.02€ d'intérêts d'emprunt	- 18 900,20 €

Transport :

- Prix du trajet : 1 €

- Carnet de 12 tickets : 10 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	11 574,19 € (a)	26 317,96 €	- 14 743,66 €
2018	28 173,10 € (b)	24 808,43 €	+ 3 364,67 €
2019	42 906,51 € (c)	39 609,88 €	+ 3 296,63 €
2020	41 139,36 € (d)	27 437,63 €	+ 13 658,73 €

(a) Dont subvention du département (6917.00 euros) et de la région (3200.00 euros), **recettes de vente des tickets (1457.19)**.

(b) Dont aide du budget principal au fonctionnement de 18779.82 euros et report résultat 2017 de 7624.18, **recettes de vente des tickets (1794.10)**.

(c) Dont aide du budget principal au fonctionnement de 38000.00 euros et report résultat 2018 de 3364,67 **recettes de vente des tickets (1519.73)**.

(d) Dont aide du budget principal au fonctionnement de 37000.00 euros et report résultat 2019 de 3296,63 **recettes de vente des tickets (842.73)**

Piscine intercommunale :

TARIFS 2016	TARIF PUBLIC	CARTE RÉSIDENT
ENTRÉES INDIVIDUELLES OU GROUPES SANS ACTIVITÉ		
Enfant moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant moins 18 ans	3,70 €	2,20 €
Abonnement piscine enfant - 12 entrées	37,00 €	22,00 €
Adulte	5,00 €	3,00 €
Abonnement piscine adulte - 12 entrées	50,00 €	30,00 €
Groupe (à partir de 20 personnes)	3,50 €	2,00 €
SAUNA ET SPA (entrée piscine incluse)		
SAUNA - séance	8,90 €	5,30 €
SAUNA - abonnement 6 séances	44,50 €	26,50 €
SPA - séance	8,00 €	4,80 €
SPA - abonnement 6 séances	40,00 €	24,00 €
ACTIVITÉS (entrée piscine incluse)		
AQUAGYM - séance de 45 minutes avec coach	10,50 €	6,30 €
AQUABIKE - séance de 45 minutes avec coach	12,60 €	7,50 €
AQUAGYM - abonnement 12 séances	105,00 €	63,00 €
AQUABIKE - abonnement 12 séances	126,00 €	75,00 €
AQUATRaining - séance de 45 minutes avec coach	14,00 €	8,50 €
AQUATRaining - abonnement 12 séances	140,00 €	85,00 €
AQUABIKE - location 30 minutes	11,70 €	7,00 €
AQUABIKE - abonnement 12 locations	117,00 €	70,00 €
COURS ET LEÇONS (entrée piscine incluse)		
Leçon particulière - séance de 30 minutes	20,00 €	12,00 €
Leçon particulière - abonnement 12 séances	200,00 €	120,00 €
Cours collectif enfant - séance 1 heure	10,00 €	6,00 €
Cours collectif enfant - abonnement 6 séances	50,00 €	30,00 €
Cours collectif adulte - séance 1 heure	11,30 €	6,80 €
Cours collectif adulte - abonnement 6 séances	56,50 €	34,00 €
SUPPLÉMENTS APRÈS ENCAISSEMENT ENTRÉE		
Sauna - séance	3,90 €	2,30 €
Spa - séance	3,00 €	1,80 €
Aquabike - séance	6,70 €	4,00 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	122 287,05€	362 451,24€ dont 1903.32€ d'intérêts d'emprunt	- 240 164,19 €
2018	132 615,83 €	405 860,35 € dont 1705.52€ d'intérêts d'emprunt	- 273 244,52 €
2019	144 802,82 €	423 784,16 € dont 1502.08€ d'intérêts d'emprunt	- 278 981,34 €
2020	79 652,88 €	428 722,20 € dont 1292.83€ d'intérêts d'emprunt	- 349 069,32 €

Médiathèque intercommunale :

- gratuit pour les habitants de la CCHV,
- gratuit pour les personnes travaillant sur le territoire de la CCHV et habitant en dehors
- gratuit pour les touristes en séjour sur le territoire
- 20 euros pour les habitants « adultes » hors CCHV
- 10 euros pour les habitants « enfants » hors CCHV
- Tarif désherbage 2019 de l'ensemble des collections
 - Livres de poches, bandes dessinées : 1€
 - Romans grand format, documentaires : 1,50 €
 - Beaux livres : 2 ou 3 € (selon prix initial)
 - CD musique : 1 €
 - DVD : 2 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	46 086,34 €	218 370,58 € dont 34 648.91€ d'intérêts d'emprunt	- 172 284,24 €
2018	37 163,65 € Dont 18 867 € rbst maladie LD 2018	257 628,80 € dont 33 091.56€ d'intérêts d'emprunt	- 220 465,15 €
2019	60 740,15 € Dont 47 046 € rbst maladie LD 2018-2019 + 9252 € rbst ouvrage	284 941,82 € dont 31 452.45€ d'intérêts d'emprunt	- 224 201,67 €
2020	17 614,99 € Dont 14 436 € rbst maladie	244 745,02 € dont 29 727.25€ d'intérêts d'emprunt	- 227 130,03 €

Cinéma intercommunal :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE L'ENTR'ACTES		
	Habitants et association de la CCHV	Habitants et associations extérieurs à la CCHV
	1 location gratuite par an et par association	
Manifestation à entrées gratuites avec chauffage (4 heures)	151.00 €	226.00 €
Par heure supplémentaire	12.00 €	16.70 €
Manifestation à entrées gratuites sans chauffage (4 heures)	88.00 €	132.00 €
Par heure supplémentaire	7.50 €	11.10 €
Manifestation à but lucratif avec chauffage (4 heures)	187.00 €	280.00 €
Par heure supplémentaire	23.00 €	34.00 €
Manifestation à but lucratif sans chauffage (4 heures)	126.00 €	189.00 €
Par heure supplémentaire	15.10 €	22.50 €

Année	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat
2017	10 588,45€	56 185,95 €	- 45 597,50 €
2018	10 582,15 €	55 186,02 €	- 44 603,87 €
2019	7 551.03 €	53 804,10 €	- 46 252,98 €
2020	8 789.52 €	57 277,95 €	- 48 488,43 €

B. Les dépenses de fonctionnement :

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2017 au compte administratif 2020 au budget principal :

Dépenses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
C11 Charges de gestion courante	3 612 525 €	3 837 685 €	3 683 362 €	3 549 880 €
C12 Charges de personnel	2 761 302 €	3 003 247 €	3 083 217 €	3 007 186 €
014 Atténuation de produits	220 210 €	220 210 €	220 210 €	220 210 €
C65 Autres charges de gestion courante	1 714 342 €	1 321 974 €	1 366 802 €	1 374 186 €
C66 Charges financières	107 762 €	101 121 €	93 782 €	87 262 €
C67 Charges exceptionnelles	0 €	13 016 €	7 465 €	56 691 €
Total	8 416 141 €	8 497 253 €	8 454 838€	8 295 415€

De 2017 à 2018, les dépenses de fonctionnement ont progressé d'un peu moins de 1% (81 112 euros).

De 2018 à 2019, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0.5% (-42 415 euros).

De 2019 à 2020, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1.9% (-159 423 euros).

1) Structure et évolution des dépenses de personnel :

- Structure des effectifs :

La communauté de communes des Hautes Vosges emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions

Effectif au 31/12/2020	2020
Fonctionnaires titulaires /stagiaires	66
Agents contractuels permanents	11
Agents en CAE/CUI/PEC	2
Agents en CDDI	8
TOTAL	87

Pour les emplois permanents, la structure détaillée selon la filière est la suivante :

Filières professionnelles (au 31/12/2020)	2020
Administrative	25
Technique	39
Sociale	1
Médico-sociale	1
Culturelle	5
Sportive	3
Animation	1
TOTAL	74

Emplois non permanents rémunérés en 2020 par filière :

Filières professionnelles	2020
Administrative	2
Technique	10
Sociale	0
Culturelle	0
Sportive	0
Animation	0
TOTAL	12

- Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Répartition par fonction	2020 Dépenses réelles	2020 Recettes réelles
Administration générale	471 067 €	18 133 €
Information / Communication	41 019 €	
Cinéma	38 847 €	
Médiathèque	175 792 €	14 436 €
Action culturelle	10 696 €	
Piscine	300 805 €	25 911 €
Portage de repas	113 129 €	327 €
RAM	123 809 €	979 €
Chantier d'insertion	169 538 €	2373 €
LAEP	13 547 €	
Collecte et traitement OM	821 456 €	23 386
Transport	30 834 €	57 €
SIG	38 867 €	66 €
Déchèteries	480 112 €	25 417 €
Paysage	93 552 €	99 €
Plan Climat	8 729 €	
Interventions économiques	58 197 €	1712 €
TOTAL	2 989 996 €	112 896 €

Les charges de personnel en 2021 seront impactées par :

- la revalorisation du SMIC : passage au 01/01/2021 à 10.25 €/ mois brut
- l'application des mesures liées au PPCR à compter du 01/01/2021 correspondant à un montant estimé à 12 000 €, part patronale comprise.
- le versement d'une prime de précarité aux agents en CCD d'une durée inférieure à 1 an. Le montant est estimé à 15 000 euros.
- la possible régularisation du versement du supplément familial de traitement pour un agent (retard 2.5 ans), évaluée à 15 000 euros.

- les perspectives internes liées aux agents titulaires
 - enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon : 8.700 €, part employeur comprise,
 - enveloppe prévisionnelle relative aux avancements de grade : 9.800 €, part employeur comprise.

Créations de postes : il n'est pas prévu en 2021 de créations de poste

Modification du temps d'emploi de poste : un poste d'assistant comptable/Taxe de séjour devrait passer de 20h/35 à 35h/35

Prestation de services :

La communauté de communes recourra à la prestation de services pour

- un poste d'Ambassadeur du tri : l'agent sera recruté par EVODIA et mis à disposition de la CCHV (26 heures/semaine)
- l'accompagnement à l'élaboration du RGPD pour lequel la CCHV bénéficie des services d'un référent au CDG 54. Montant de la prestation : 2086 euros pour les années (2019 2020), soit 0.057% de la masse salariale.

- Evolution du temps de travail

Le temps de travail est de 1607 h pour un agent à temps complet.

2) Les indemnités des élus

Montant des indemnités versées aux Présidents et Vice-Présidents en 2017,2018 et 2019.

2017	137 886 €
2018	142 000 €
2019	148 000 €
2020	144 000 €

3) Les subventions versées

En 2020, la communauté de communes a versé 53 696 euros sous forme de subventions à 17 associations

En 2019, la communauté de communes a versé 78 665 euros sous forme de subventions à 23 associations

En 2018, la communauté de communes a versé 65 861 euros sous forme de subventions à 24 associations

En 2017, la communauté de communes avait versé 72 531 euros sous forme de subventions à 28 associations

4) Synthèse de la section de fonctionnement

PROJET

Chapitres	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution CA 2018/2017 en %	BP 2019	CA 2019	Evolution CA 2018/2017 en %	BP 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/2020 en %	
11	Charges à caractère général	3 865 196 €	3 612 525 €	4 068 288 €	3 837 685 €	6%	3 958 624 €	3 683 362 €	-4%	4 061 301 €	3 549 880 €	-4%	
12	Charges de personnel	3 080 131 €	2 761 302 €	3 156 308 €	3 003 247 €	9%	3 258 243 €	3 083 217 €	3%	3 267 897 €	3 007 186 €	-2%	
14	Atténuations de produits	220 210 €	220 210 €	250 000 €	220 210 €	0%	220 210 €	220 210 €	0%	220 210 €	220 210 €	0%	
23	Virement section investissement			210 726 €	0 €		377 732 €	0 €		481 397 €	0 €		
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 800 €	640 677 €	609 310 €	690 720 €	8%	582 540 €	584 488 €	-26%	617 330 €	635 160 €	9%	
65	Autres charges de gestion courante	1 896 837 €	1 714 342 €	1 737 752 €	1 321 974 €	-23%	1 859 299 €	1 366 802 €	4%	2 072 188 €	1 374 186 €	1%	
66	Charges financières	111 419 €	107 762 €	103 799 €	101 121 €	-6%	93 782 €	93 782 €	-8%	88 269 €	87 262 €	-7%	
67	Charges exceptionnelles	7 000 €		27 550 €	13 016 €		9 000 €	7 465 €	-43%	56 691 €	56 691 €	759%	
	TOTAL DES DEPENSES	9 821 593 €	9 056 818 €	10 163 733 €	9 187 973 €	1%	10 359 430 €	9 039 326 €	-2%	10 865 283 €	8 930 575 €	-1%	-2% si abstraction du chapitre 42
2	Résultat d'exploitation reporté	1 174 649 €	1 174 649 €	1 168 749 €	1 168 749 €	-1%	965 569 €	965 569 €	-17%	1 445 499 €	1 445 499 €	50%	
13	Atténuations de charges	60 000 €	360 498 €	26 000 €	99 353 €	-72%	7 000 €	150 502 €	51%	92 600 €	115 235 €	-23%	
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	148 101 €	144 716 €	85 300 €	155 534 €	7%	77 400 €	77 781 €	-50%	76 020 €	82 491 €	6%	
70	Produits des services	1 202 636 €	970 655 €	1 174 391 €	1 263 197 €	30%	1 258 793 €	1 360 703 €	8%	1 304 400 €	1 079 280 €	-21%	
73	Impôts et taxes	5 465 739 €	5 778 855 €	5 892 761 €	6 146 668 €	6%	6 517 909 €	6 309 059 €	3%	6 603 580 €	6 450 734 €	2%	
74	Dotations, subventions	1 740 182 €	1 651 409 €	1 784 497 €	1 600 735 €	-3%	1 455 346 €	1 491 487 €	-7%	1 337 190 €	1 389 203 €	-7%	
75	Autres produits de gestion courante	62 914 €	79 724 €	87 034 €	94 316 €	18%	88 503 €	92 198 €	-2%	83 181 €	91 771 €	0%	
77	Produits exceptionnels	33 797 €	65 061 €	5 000 €	24 261 €	-63%	18 910 €	36 732 €	51%	10 €	29 486 €	-20%	
	TOTAL DES RECETTES	9 888 018 €	10 225 567 €	10 223 732 €	10 552 813 €	3%	10 389 430 €	10 484 031 €	-1%	10 942 480 €	10 693 699 €	2%	2% si abstraction chapitre 42
	SOLDE	66 425 euros	1 168 749 €	59 999 €	1 364 840 €	17%	30 000 €	1 444 705 €	6%	77 197 €	1 763 125 €	22%	

NOTA : les virements à la section d'investissement et les dépenses imprévues ne sont pas intégrés.

5) Synthèse de la section d'investissement

Chapitres	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution CA 2018/2017 en %	BP 2019	CA 2019	Evolution CA 2019/2018 en %	BP 2020	CA 2020	Evolution CA 2020/2019 en %	
11	Charges à caractère général	3 865 196 €	3 612 525 €	4 068 288 €	3 837 685 €	6%	3 958 624 €	3 683 362 €	-4%	4 061 301 €	3 549 880 €	-4%	
12	Charges de personnel	3 080 131 €	2 761 302 €	3 156 308 €	3 003 247 €	9%	3 258 243 €	3 083 217 €	3%	3 267 897 €	3 007 186 €	-2%	
14	Atténuations de produits	220 210 €	220 210 €	250 000 €	220 210 €	0%	220 210 €	220 210 €	0%	220 210 €	220 210 €	0%	
23	Virement section investissement			210 726 €	0 €		377 732 €	0 €		481 397 €	0 €		
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 800 €	640 677 €	609 310 €	690 720 €	8%	582 540 €	584 488 €	-26%	617 330 €	635 160 €	9%	
65	Autres charges de gestion courante	1 896 837 €	1 714 342 €	1 737 752 €	1 321 974 €	-23%	1 859 299 €	1 366 802 €	4%	2 072 188 €	1 374 186 €	1%	
66	Charges financières	111 419 €	107 762 €	103 799 €	101 121 €	-6%	93 782 €	93 782 €	-8%	88 269 €	87 262 €	-7%	
67	Charges exceptionnelles	7 000 €		27 550 €	13 016 €		9 000 €	7 465 €	-43%	56 691 €	56 691 €	759%	
	TOTAL DES DEPENSES	9 821 593 €	9 056 818 €	10 163 733 €	9 187 973 €	1%	10 359 430 €	9 039 326 €	-2%	10 865 283 €	8 930 575 €	-1%	-2% si abstraction du chapitre 42
2	Résultat d'exploitation reporté	1 174 649 €	1 174 649 €	1 168 749 €	1 168 749 €	-1%	965 569 €	965 569 €	-17%	1 445 499 €	1 445 499 €	50%	
13	Atténuations de charges	60 000 €	360 498 €	26 000 €	99 353 €	-72%	7 000 €	150 502 €	51%	92 600 €	115 235 €	-23%	
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	148 101 €	144 716 €	85 300 €	155 534 €	7%	77 400 €	77 781 €	-50%	76 020 €	82 491 €	6%	
70	Produits des services	1 202 636 €	970 655 €	1 174 391 €	1 263 197 €	30%	1 258 793 €	1 360 703 €	8%	1 304 400 €	1 079 280 €	-21%	
73	Impôts et taxes	5 465 739 €	5 778 855 €	5 892 761 €	6 146 668 €	6%	6 517 909 €	6 309 059 €	3%	6 603 580 €	6 450 734 €	2%	
74	Dotations, subventions	1 740 182 €	1 651 409 €	1 784 497 €	1 600 735 €	-3%	1 455 346 €	1 491 487 €	-7%	1 337 190 €	1 389 203 €	-7%	
75	Autres produits de gestion courante	62 914 €	79 724 €	87 034 €	94 316 €	18%	88 503 €	92 198 €	-2%	83 181 €	91 771 €	0%	
77	Produits exceptionnels	33 797 €	65 061 €	5 000 €	24 261 €	-63%	18 910 €	36 732 €	51%	10 €	29 486 €	-20%	
	TOTAL DES RECETTES	9 888 018 €	10 225 567 €	10 223 732 €	10 552 813 €	3%	10 389 430 €	10 484 031 €	-1%	10 942 480 €	10 693 699 €	2%	2% si abstraction chapitre 42
	SOLDE	66 425 euros	1 168 749 €	59 999 €	1 364 840 €	17%	30 000 €	1 444 705 €	6%	77 197 €	1 763 125 €	22%	

NOTA : Les virements à la section d'investissement et les dépenses imprévues ne sont pas intégrés

POLE ORDURES MENAGERES

COLLECTE OM	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- Remplacement d'une benne à ordures ménagères (livraison février 2021)- Acquisition de conteneurs sélectifs- 3^{ème} phase de l'étude d'harmonisation du financement

DECHETERIES	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- Marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la déchèterie de Gérardmer : 200 000 €- Compacteurs La Bresse (pose en avril)- Caisson supplémentaire déchèterie Le Syndicat- Mise aux normes déchèteries La Bresse et Gérardmer/ déclarations ICPE Gérardmer / Le Syndicat

PLATE-FORME DE COMPOSTAGE / RECYCLERIE	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- RAS

POLE SERVICES A LA POPULATION

RAM	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- RAS

LAPE	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- RAS

PORTAGE DE REPAS	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none">- RAS

TRANSPORT	Principaux projets d'investissements 2021
------------------	--

	- Transport : caméra de recul
--	-------------------------------

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Principaux projets d'investissements 2021
	- Mise aux normes électricité aire d'accueil GDV

CHANTIER D'INSERTION	Principaux projets d'investissements 2021
	- Véhicule chantier d'insertion + anti-démarrage éthylotest

POLE SPORTS, LOISIRS, CULTURE

PISCINE	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation - Achat d'aquabikes

CINEMA	Principaux projets d'investissements 2021
	- Etude de programmation + maîtrise d'œuvre

MEDIATHEQUE	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none"> - Livres, CD, DVD - Amélioration conditions d'accueil (climatisation)

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT

PAYSAGE/HABITAT	Principaux projets d'investissements 2021
	<ul style="list-style-type: none"> - Etude plan paysage - Aménagement Massif du Fossard - Protocole Habiter Mieux 2021

SIG	Principaux projets d'investissements 2021
------------	--

	- RAS
ENVIRONNEMENT	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des programmes de restauration des cours d'eau : Cleurie et affluents, Haute Moselotte et affluents, Naufaing, Vologne et affluents - Poursuite élaboration PCAET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du déploiement de la fibre
ECONOMIE	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'installation de la SIL
TOURISME	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - RAS
POLE ADMINISTRATION GENERALE	
HYGIENE, RISQUES ET SECURITE	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - RAS
FINANCES / RH	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - RAS
COMMUNICATION	Principaux projets d'investissements 2021 <ul style="list-style-type: none"> - RAS